

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1363

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 14 rue Maurice Flandin

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1363**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 14 rue Maurice Flandin

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dénommé Ma demeure Philomène Magnin, située 14 rue Maurice Flandin à Lyon 3ème projette d'effectuer une opération de réhabilitation.

Le projet prévoit de redessiner l'entrée au niveau du trottoir pour faciliter l'accès de plain-pied à l'ensemble du bâtiment et renforcer la visibilité de la résidence au sein de son quartier.

Pour cela, le bâtiment serait remodelé à l'angle des rues Maurice Flandin et Saint-Antoine avec l'ajout d'un ascenseur panoramique extérieur et de balcons à chaque étage en respectant l'harmonie de la construction. Les nouveaux balcons seront en encorbellement et surplomberont le domaine public.

De ce fait, l'EHPAD Ma demeure Philomène Magnin a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du volume appartenant au domaine public de voirie métropolitain correspondant au surplomb de ces balcons.

II - Déclassement

Il s'agit du volume désigné DP a sur le plan de division ci-annexé, représentant une surface d'environ 11 m², située 14 rue Maurice Flandin à Lyon 3ème.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement, ce volume ne présentant aucun intérêt pour la Métropole.

Plusieurs réseaux existent sous, ou à proximité, du volume susmentionné, ils appartiennent à Dalkia, Enedis, Grand Lyon, GRDF, Mairie de Lyon éclairage urbain, Colt technology services, Completel, Eau du Grand Lyon, Numericable, Orange, SFR, Verizon France. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain du volume désigné DP a sur le plan de division annexé au projet, d'une surface d'environ 11 m² et situé 14 rue Maurice Flandin à Lyon 3ème.

2° - Intègre le volume susmentionné ainsi déclassé dans le domaine privé de la Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.